

INFORMATION EAUX

CAHIER
DÉTACHABLE
RÉFÉRENCES
SCIENTIFIQUES
ET JURIDIQUES

Relations Amont/Aval

Un guide pour l'aménagement des têtes de bassin

Assemblée Nationale

Adoption en 1^{ère} lecture du projet de Loi sur l'Eau

"www.eau-artois-picardie.fr"

Meilleur site internet public français

Santé

Publication du décret sur la sécurité
sanitaire des eaux de consommation

CIEAU et Vertitudes

Les français mieux informés mais inquiets de la qualité de l'eau

Coopération

Agence de l'Eau Seine-Normandie / Office Hongrois de l'Eau

Europe Centrale et Orientale

Les jumelages pré-adhésion

Bulletin de l'Ambassade de France
en Hongrie : 5 milliards \$
pour la protection de l'environnement

"La lettre du RIOB"

- 2002 Année Stratégique -

Le 10^{ème} numéro vient de paraître



Office
International
de l'Eau

SOMMAIRE

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directeur de la publication : C. RUNEL
Coordination : C. JUERY
Rédacteur en Chef : D. DELAGE
Conseiller à la Rédaction : J.A. FABY
Maquette : F. RANSONNETTE
Abonnements : N. TREILLARD

Abonnement 1 an
France : 411,46 Euro TTC
Etranger : 341,10 Euro

Office International de l'Eau

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 47^{ème} année

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 2
- Rhin-Meuse 2
- Artois-Picardie 3
- Loire-Bretagne 4
- Seine-Normandie 5

Actualités

- Françaises 6
- Vie des Sociétés 11
- Autour du Monde 12
- Librairie 15
- Lu dans la Presse 17
- RIOB 18

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 20

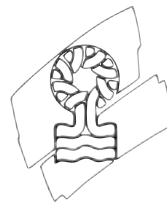


Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDOC

Agenda 24 des Événements

ADOUR-GARONNE



QUELLE POLITIQUE DE L'EAU DANS LE GRAND SUD-OUEST POUR 2002 ?

Le Président Jean François-Poncet a réuni le 11 décembre dernier le Comité de Bassin afin de débattre des grands axes de la politique de gestion de l'eau de cette grande région que constitue le bassin Adour-Garonne.

Sur un ordre du jour particulièrement riche, il convient de retenir les points suivants :

- **La révision du 7^e Programme d'Intervention de l'Agence de l'Eau** : Il est prolongé d'une année, couvrant désormais 2002. Malgré une augmentation importante des moyens financiers mis en œuvre (+ 170 MF), l'explosion des demandes d'aide conduit l'Agence à augmenter les critères de sélectivité pour le financement des opérations ;
- **La réforme du Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA)** : En octobre 2001, la Commission Européenne a notifié à la France son approbation du projet de réforme qui lui avait été notifié en décembre 2000, sans modification substantielle par rapport au projet initialement transmis. Les conditions de financement ont été pour l'essentiel validées et permettront, jusqu'en 2006, d'accompagner à hauteur de 60% les éleveurs qui réalisent les travaux de dépollution.

Le nouveau programme aura pour vocation à intervenir de manière prioritaire dans les zones vulnérables, où les préoccupations de qualité de l'eau justifient des actions renforcées pour tous les élevages, sans distinction de taille. En dehors de ces zones, les élevages de plus de 90 UGB resteront éligibles.

Ce nouveau programme entrera en vigueur dès la publication des textes réglementaires.

- **La mise en place d'un "guichet de bassin"** : Le développement des techniques Internet a permis de faire évoluer la notion de "banque de données" vers celle de "banque de bassin", rassemblant des informations et données provenant de différentes banques et producteurs. Le "guichet de bassin", portail d'entrée et site d'information sur les données existantes dans le domaine de l'eau et sur l'organisation de la gestion de l'eau dans le Grand Sud-Ouest, permet un accès

aux données sur l'eau et ses usages venant de l'Agence de l'Eau, du Conseil Supérieur de la Pêche ainsi que des services déconcentrés de l'Etat (DIREN, DRASS, DRIRE, DDE, DDAF, MISE). En cours de développement, il sera mis en ligne en février 2002.

- **L'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau** : Publiée au journal officiel des communautés européennes le 22 décembre 2000, elle fixe un cadre politique unique dans le domaine de la protection et de la gestion des ressources en eau, tant du point de vue qualitatif que quantitatif. Elle affiche notamment des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration de l'état des milieux aquatiques à l'horizon 2015. La planification et la gestion des eaux par district hydrographique, très proche de celles pratiquées en France depuis la loi sur l'eau de 1964, deviennent la règle européenne. L'objectif de qualité des eaux visé pour 2015 (bon état écologique, physico-chimique et biologique) est généralement plus élevé que celui qui avait été arrêté en son temps localement avec les partenaires de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, d'autant que le concept de qualité est fortement élargi et vise désormais tous les milieux. Il convient maintenant de définir l'effort supplémentaire éventuel pour atteindre le bon état en termes techniques comme en termes économiques. Pour atteindre d'ici à 2015 ces objectifs basés sur un état des lieux à élaborer d'ici à 2004, un programme d'interventions et un plan de gestion sont à préparer avant 2009. Ils seront révisés ensuite par période de 6 ans. L'année 2009 verra par ailleurs la révision du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), ce dernier devant alors répondre aux exigences du plan de gestion de la Directive-Cadre, tout en couvrant des domaines plus larges que ceux visés par cette dernière.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90, rue du Férétra - 31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28
E-mail : contact@eau-adour-garonne.fr
Web : <http://www.eau-adour-garonne.fr>

RHIN-MEUSE



LE SITE DE L'AGENCE DE L'EAU FAIT PEAU NEUVE



Le site de l'Agence se met au vert, pour faciliter l'accès des internautes à un contenu toujours plus riche. Parmi les nouveautés :

- une navigation plus aisée,
- un accès plus direct aux informations, via des entrées individualisées (Vous et l'agence),

- une entrée directe pour l'Observatoire de l'eau et la Banque de l'eau,
- la possibilité de s'inscrire à une liste de diffusion, pour recevoir par mail les dernières nouvelles de l'Agence de l'Eau,
- un moteur de recherche,
- l'accès à la base documentaire de l'Agence de l'Eau (15.000 références).

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - BP 30019
57161 MOULIN LES METZ
Tél. : 33 03 87 34 47 00 - Fax : 33 03 87 60 49 85
Web : <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

“EAU-ARTOIS-PICARDIE.FR”
L'UN DES 10 MEILLEURS SITES PUBLICS
FRANÇAIS EN 2001



Mercredi 5 décembre, A. Strébelles, Directeur de l'Agence Artois-Picardie était reçu par Michel Sapin, Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l'État pour la présentation du site de l'Agence.

En effet, chaque année, la Délégation Interministérielle de la réforme de l'état réalise une étude sur les sites publics.

Sur les 162 sites évalués pour 2001, 10 ont été classés "meilleurs sites". L'étude a été réalisée par des experts indépendants de la société EVS - Conseil entre mai et août 2001.

Le site de l'Agence de l'Eau s'acquitte efficacement d'un ensemble de missions : la publication de données de références, l'information des professionnels (qui disposent d'une rubrique spécifique), la sensibilisation et la pédagogie à l'égard du grand public (par des fiches, quizz, schémas, ...). Qui plus est, il s'agit d'un site riche en liens et en adresses pertinentes.

Le plan du site révèle, entre autres, un forum et un vrai souci d'interactivité ; des fiches techniques, et nombre d'informations qui nourrissent une impression de transparence, de clarté et de précision de ce site, très documenté. De nombreux formulaires sont proposés, ainsi que les communiqués de presse et l'abonnement à une lettre d'information... papier.

Mais le vrai point fort du site est le recours à la cartographie pour la représentation de données : il s'agit d'un véritable SIG paramétrable par l'utilisateur, et proposant une interface simple et intuitive pour accéder à des informations complexes mais qui concernent aussi bien les spécialistes que les citoyens, activement informés de l'action publique sur l'environnement et l'eau, ou les élèves ou étudiants travaillant sur ces sujets.

**L'OBSERVATOIRE DU PRIX
DES SERVICES DE L'EAU**
POUR DÉVELOPPER LA TRANSPARENCE

Régulièrement, l'Agence de l'Eau réalise des enquêtes pour connaître les attentes du public sur la question de l'eau et optimiser la communication sur ce sujet.

L'eau est perçue comme un sujet sensible, vital et qui représente une source d'inquiétude.

“On remarque une certaine méfiance à l'égard de l'eau car on ne connaît pas sa provenance, les différentes étapes avant son arrivée au robinet. On lui reproche son prix, les comportements sont plus économes à son égard. On est sceptique sur les informations qui sont délivrées et sensibles au climat de suspicion en matière de santé publique (vache folle, sida, parution d'enquêtes diverses)”.

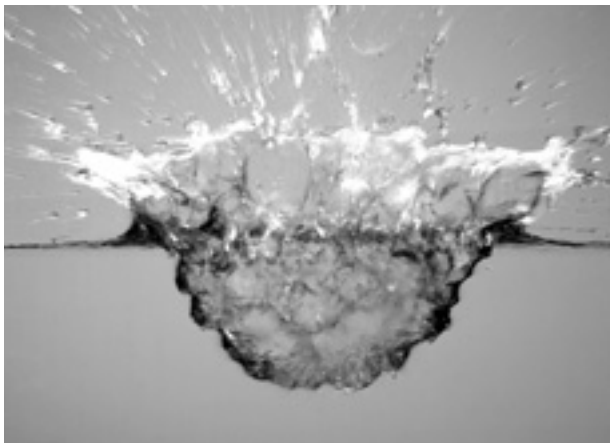
Le consommateur a besoin d'être rassuré et informé sur :

- le captage de l'eau,
- les normes de potabilité et le sérieux des contrôles,
- le stockage de l'eau,
- les gestes des citoyens pour économiser et préserver l'eau,
- le prix de l'eau,
- les acteurs de l'eau.

Depuis 1994, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie gère l'Observatoire du prix des services de l'eau. Cette instance rassemble les données produites par les partenaires privés et publics et permet de suivre l'évolution du prix des services de l'eau. Ces résultats sont publics, une synthèse est réalisée chaque année, elle est diffusée auprès des publics intéressés et mise à disposition sur le site internet de l'Agence.

L'existence de cet observatoire, la demande de transparence du public, la volonté de l'Agence d'aider les élus et d'assurer sa mission de service public ont permis de faire évoluer la communication sur l'eau potable et de présenter une nouvelle formule de l'observatoire.

AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE
200 rue Marceline
B.P. 818 - 59508 DOUAI
Tél : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15
Web : <http://www.eau-artois-picardie.fr>



LOIRE-BRETAGNE

RÉUNION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU (CLE)



A l'initiative du Comité de Bassin, les présidents des Commissions Locales de l'Eau et les animateurs en charge des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Loire-Bretagne se sont réunis à Orléans le 29 novembre 2001.

Une vingtaine de SAGE, sur la trentaine engagés dans le bassin Loire-Bretagne, étaient représentés lors de cette réunion que présidait Ambroise Guellec et qui a permis de faire le point d'avancement des démarches engagées dans le bassin et de préparer les évolutions induites par la Directive-Cadre Européenne et le projet de loi sur l'eau.

Les présidents ont notamment débattu des difficultés rencontrées dans l'élaboration des SAGE et des dispositions du projet de loi sur l'eau susceptibles de lever ces freins (en particulier la possibilité de créer une structure maître d'ouvrage dès le début de l'élaboration du document).

A l'issue de la réunion, les présidents et animateurs des SAGE ont exprimé le souhait que se constitue un réseau inter-SAGE pour établir des liens permanents entre commissions locales de l'eau et faciliter la réflexion ainsi

que les échanges d'expériences et de savoir-faire sur les questions communes à tous les SAGE. Une première réponse à ce besoin vient du grand ouest du bassin où un réseau constitué des animateurs de 16 SAGE travaille depuis 1998 avec un accompagnement des directions régionales de l'environnement, du Conseil Régional de Pays de la Loire et de l'Agence de l'Eau.

Le Président Guellec a par ailleurs proposé d'associer désormais systématiquement les présidents des Commissions Locales de l'Eau du bassin Loire-Bretagne aux travaux du Comité de Bassin. Cette ouverture devrait en outre renforcer la cohérence entre démarches d'initiative locale et travaux de planification au niveau du bassin.

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339

45063 Orléans cedex 2

Tél. : 02 38 51 73 73

Fax : 02 38 51 74 74

Web : <http://www.eau-loire-bretagne.fr>



COOPÉRATION TECHNIQUE AVEC LA HONGRIE

Initiée en 1998, la coopération technique entre l'Agence Seine-Normandie, l'Office National des Eaux et la Direction Hydraulique du Danube Moyen (Hongrie) a été reconduite pour trois ans.

Axée sur la gestion de l'eau et sa protection contre la pollution, cette coopération prend la forme :

- d'échange d'informations et de documentations professionnelles écrites ou audiovisuelles, afin d'assurer un développement mutuel des connaissances ;
- d'organisation conjointe de séminaires, conférences, réunions ou visites techniques en vue d'approfondir certains sujets d'intérêt commun ;
- d'échange de personnels spécialisés, pour effectuer des missions ou des stages, à durée déterminée, sur des sujets spécifiques ;
- de collaboration pour la réalisation d'études ou d'expertises d'intérêt commun.

Dans les domaines ci-dessus un certain nombre de sujets méritent une attention particulière afin d'élaborer une interprétation commune :

- la Directive-Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne par l'échange d'expérience relatif à sa mise en œuvre dans les domaines suivants :
 - désignation des régions (périmètres) de bassin (versant) et des masses d'eau,
 - plans de gestion des bassins, développement méthodologique et élaboration du monitoring, en particulier lorsque la consultation du public est requise,
- la directive sur l'épuration des eaux résiduaires urbaines de l'Union Européenne, par l'échange d'expérience se rapportant à sa mise en œuvre notamment dans les domaines suivants :
 - méthodologie, réglementation et délimitation des agglomérations au titre de la directive,
 - contrôle de la qualité des eaux résiduaires raccordées au réseau,
 - évaluation de la conformité des installations de collecte et d'épuration avec les procédures et prescriptions techniques de la directive,
- la directive de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine de l'Union Européenne: programmes d'amélioration de la qualité de l'eau potable, élaboration commune des solutions techniques et technologiques relatives aux programmes,
- la protection des eaux souterraines : élaboration des propositions de solutions techniques mutuellement applicables.

- la stratégie des services publics d'eau et d'assainissement :
 - expériences françaises relatives au rôle de maître d'ouvrage au sein des agglomérations,
 - critères d'opportunité de la gestion déléguée,
 - revue des pratiques françaises de gestion déléguée (concession, affermage, cogérance, ...),
 - étude structurelle du coût d'eau,
 - étude des formes de défense des intérêts des consommateurs.

Franck. LEMERLE quitte ses fonctions de **Directeur de la Communication et des Relations Extérieures de l'Agence Seine-Normandie** et devient **Directeur Général de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (29 communes en Loire-Atlantique)**.

QUALITÉ DE L'ASSAINISSEMENT EN ZONE LITTORALE

En octobre 2000, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie organisait conjointement avec l'Association Générale des Hygiénistes et Techniciens Municipaux (AGHTM), et l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), une journée d'échanges "Pour un assainissement de qualité en zone littorale".

Trois thèmes avaient été abordés :

- La réglementation et les enjeux,
- La planification et les aspects économiques,
- Des exemples d'aménagements en zone littorale.

Afin de garder une trace de ces échanges, l'Agence Seine-Normandie a réalisé à partir des documents fournis par les intervenants lors de cette journée, un ouvrage de synthèse disponible à l'Agence.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE
Tél. 01 41 20 16 00 - Fax 01 41 20 16 89
Web : <http://www.aesn.fr>



MINISTÈRE
DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET
DE L'ENVIRONNEMENT

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT : ADOPTION PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU PROJET DE LOI SUR L'EAU

Le texte intégral du projet de loi sur l'eau est consultable sur internet à l'adresse :
<http://www.environnement.gouv.fr/dossiers/eaultextes/projet-loi-eau-2001/010627-projet-loi-eau.htm>

Yves COCHET, Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, s'est félicité de l'adoption, en première lecture, par les députés du projet de loi portant réforme de la politique de l'eau, à l'issue de trois jours de débats longs et fructueux.

Ce débat parlementaire a permis de renforcer le texte initial dans plusieurs domaines :

- **social**, en instaurant une tarification sociale sur les premiers mètres cube consommés et en encadrant plus rigoureusement la part fixe ;
- **démocratie et transparence**, en élargissant les prérogatives du Haut Conseil de l'Eau et de l'Assainissement et le rôle des commissions consultatives des services publics locaux. En outre, la durée maximum des contrats d'affermage a été réduite de 12 à 10 ans ;
- **environnemental**, en intégrant encore mieux l'évaluation écologique de la politique de l'eau et en renforçant les effets du principe pollueur-payeur.

Enfin, un chapitre supplémentaire a été intégré au projet de loi pour mieux prévenir et gérer les inondations et indemniser les victimes.

Par ailleurs, les habitants soumis au risque d'effondrement dus aux marnières, carrières et autres cavités seront désormais mieux protégés et indemnisés.

Au final, ce texte amendé marque une avancée sociale, écologique et démocratique dans la préservation et la gestion de la ressource en eau.

HISTORIQUE DU PROJET DE LOI

Ce projet de loi a été déposé sur le bureau de l'Assemblée Nationale le 27 juin 2001. Il complète l'organisation institutionnelle et législative mise en place par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992. Il prend également en compte la directive européenne 2000/60/CE du 23 octobre 2000.

Principaux objectifs du projet de loi :

- Transposer dans le droit français la Directive-Cadre 2000/60/CE pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau qui impose d'introduire un principe de récupération du coût des services liés à l'utilisation de l'eau et de supprimer progressivement le rejet de certaines substances dangereuses dans un délai de 20 ans,
- Renforcer la décentralisation,
- Renforcer la transparence et la solidarité dans le service public de l'eau en garantissant le droit de chacun à accéder à l'eau potable,
- Mieux appliquer le principe "pollueur-payeur" et soumettre les programmes pluriannuels des Agences de l'Eau au contrôle du Parlement,
- Améliorer l'exercice de la police de l'eau.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01.42.19.20.21 - Fax : 01 42 19 11 23
Web : <http://www.environnement.gouv.fr/>

FNCCR :

LES SIX PROPOSITIONS POUR LA LOI SUR L'EAU

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a examiné avec attention le projet de loi sur l'eau adopté par l'Assemblée Nationale et a formulé six propositions visant à garantir l'exercice durable d'un service public de l'eau :

- 1 La FNCCR propose d'étendre l'exonération de la taxe foncière à l'ensemble des ouvrages établis par les collectivités locales pour la distribution d'eau potable et d'assainissement des eaux usées : il s'agit d'un service public agissant pour la salubrité et la protection de l'environnement. Cette exonération jouera en faveur d'une baisse de la facture d'eau.
- 2 La FNCCR ne souhaite pas voir plafonnées les parts fixes des redevances de distribution d'eau et d'assainissement. Non seulement cette mesure limite la marge de manœuvre financière des collectivités mais, en favorisant certains petits consommateurs, elle en pénalisera d'autres, notamment les familles nombreuses.
- 3 La FNCCR propose d'ouvrir à l'ensemble des consommateurs la possibilité de régler les factures d'eau par prélèvements automatiques mensuels afin de mieux gérer leur budget.

- 4 Elle souhaite aussi que les règlements de service puissent être adressés aux usagers par voie postale ou électronique.
- 5 Afin de bénéficier d'effets de synergie optimisés, la FNCCR propose que toutes les collectivités locales et leurs groupements puissent librement s'apporter une assistance mutuelle dans les domaines de l'assainissement et de la protection des ressources en eau.
- 6 La loi prévoit que le budget du service d'assainissement se substitue aux industriels, agriculteurs, commerçants et artisans raccordés à l'égout si ceux-ci ne sont plus en mesure de payer les redevances de pollution instituées par les Agences de l'Eau. La FNCCR demande que les collectivités ne supportent pas un tel risque financier.

FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES - FNCCR

20 boulevard de Latour-Maubourg - 75007 PARIS
Tél. : 01 40 62 16 40 - Fax : 01 40 62 16 41
E-mail : fnccr@fnccr.asso.fr



ACADÉMIE DE L'EAU LA GESTION DE L'EAU ET DES TERRITOIRES RURAUX

L'Académie de l'Eau et l'Académie d'Agriculture de France organisent le 6 février 2002 un Atelier de réflexion sur la gestion intégrée de l'eau et des territoires ruraux. Il se tiendra au siège de l'Académie d'Agriculture - 18, rue de Bellechasse - 75007 Paris.

Cette journée de travail, basée sur l'examen d'une dizaine de cas français, permettra de préparer un document stratégique issu des réflexions.

Ce document stratégique servira à la préparation d'un colloque européen "eau et gestion intégrée des territoires ruraux", organisé fin 2002 ou début 2003. Les conclusions de ce colloque seront présentées lors du 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Kyoto.

Le thème de ce colloque est issu de différentes conférences internationales qui ont mis en évidence le manque de synergie entre "gestion de l'eau et aménagement du territoire". Il part également du constat suivant : c'est au niveau local que se rencontrent les plus grandes difficultés, en raison des problèmes de concordance des territoires, de communication, de gouvernance et de manque de coordination entre les actions.

L'atelier doit répondre à cette problématique, essentiellement replacée dans le monde rural. Il doit faire apparaître à partir de cas de terrain, sur un périmètre donné concernant soit la gestion de l'eau, soit l'aménagement du territoire rural :

- La façon dont il a été possible de respecter l'objectif de gestion intégrée des deux démarches de gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire et avec quelle organisation,
- Quelles difficultés il a été nécessaire de surmonter et comment elles ont pu l'être,
- Si ces difficultés n'ont pu être surmontées, comment, compte tenu de l'expérience acquise, il aurait fallu agir.

La dizaine de cas exposés devront présenter les problèmes de gestion de l'eau et/ou d'aménagement du territoire qui se posent à l'intérieur du périmètre d'action. Ces actions seront décrites sur les plans physiques, socio-économiques et institutionnels.

Les cas évoqués lors de l'atelier seront :

- SAGE de la Drôme et de la Lagne,
- Contrats ruraux dans le bassin Seine Normandie,
- Exemple de CTE dans le Sud-Ouest,
- Nappe d'Alsace et nappe de la Crau,
- Lac du Der,
- Bassin de la Vilaine,
- Système Neste,
- Marais de l'Ouest,
- Ruissellement et érosion (en Haute Normandie).

L'Atelier sera ouvert et clôturé par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et le Délégué à l'Aménagement du territoire et à l'Action Régionale, ou leurs représentants.

ACADÉMIE DE L'EAU

51, rue Salvador Allende - 92027 NANTERRE
Tél. 01 41 20 16 00 - Fax 01 41 20 16 89
Web : <http://www.oieau.org/academie>

RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU DU ROBINET



Bernard Kouchner, Ministre délégué à la Santé, a présenté le 19 décembre 2001 en Conseil des Ministres un décret visant à renforcer la sécurité sanitaire des eaux de consommation distribuées à la population ou utilisées dans les entreprises alimentaires. Ce décret transpose la directive européenne 98/83 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Le contrôle sanitaire de l'eau du robinet, assuré par les services locaux du Ministère de la Santé (DDASS), donne lieu chaque année à 300 000 prélèvements d'échantillons, soit 4 millions de paramètres analysés. Cette action de contrôle, effectuée indépendamment de la surveillance exercée par les distributeurs privés ou publics, fait l'objet d'une communication régulière auprès des consommateurs.

Bernard Kouchner souligne l'importance des dispositions complémentaires arrêtées aujourd'hui, à savoir :

- l'édiction de normes actualisées pour la qualité de l'eau renforçant le caractère contraignant des paramètres microbiologiques ou chimiques (pesticides, nitrate, arsenic...) pouvant présenter des risques sanitaires à court ou long terme. De nouveaux paramètres, tels que les sous-produits induits par le traitement des eaux ou les indicateurs de radioactivité, sont introduits.
- l'instauration d'un cadre de gestion des situations de non conformité par rapport aux valeurs limites qui s'appuie sur une démarche d'évaluation associant l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA), et d'information des consommateurs.
- le contrôle de conformité des eaux fournies par un réseau de distribution vise désormais la qualité de l'eau aux points d'utilisation normale par les consommateurs et non plus au niveau du réseau public. Cette disposition est particulièrement importante dans la perspective de la diminution de la norme relative au plomb d'ici fin 2013. Le plomb provenant principalement de la corrosion des canalisations, le régime juridique est adapté aux différentes situations : distribution publique ou privée, distribution dans des locaux ou établissements fournissant ou non de l'eau au public.

Par ces dispositions, le Gouvernement entend assurer un haut niveau de protection de la santé publique tenant compte de l'évolution des connaissances scientifiques et médicales.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ

8, avenue de Ségur - 75350 Paris 07 SP
Tél. : 01 40 56 60 00 - Fax : 01 40 56 72 43
Web : <http://www.sante.gouv.fr>

CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU

LES FRANÇAIS ONT DAVANTAGE CONFIANCE DANS L'EAU DU ROBINET



En ce début d'année 2002, l'eau est au centre de l'actualité avec le débat sur la loi sur l'eau au Parlement et l'entrée en vigueur de la directive européenne sur la qualité de l'eau de consommation humaine. Le C.I.EAU (Centre d'Information sur l'Eau) a décidé de publier les tout premiers résultats de l'édition 2002 de son baromètre dont la version détaillée avec les analyses et les tris croisés sera publiée comme chaque année en mars.

Cinq constats majeurs se dégagent :

❶ **La confiance dans la qualité de l'eau est en hausse :**

71% des Français estiment en effet qu'en France, "l'eau du robinet est sûre" (contre 63% en 2001). 77 % la jugent "contrôlée" (75% en 2001) et ces contrôles sont considérés "suffisants" par 56% des personnes interrogées (49% en 2001). Dans le même ordre d'idées, 72% se disent satisfaits de la qualité de l'eau du robinet de leur domicile (à comparer aux 69% de l'an passé). Une évolution globale qui semble confirmée par les 79% de Français déclarant cette année avoir "confiance dans l'eau robinet", contre 20% d'avis contraire (1% de sans opinion). En 2001, le rapport était de 72% / 27%.

❷ **L'attente en matière d'information sur la qualité est toujours forte ; les consommateurs s'informent plus auprès des producteurs d'eau et des mairies :**

67% des Français se sentent encore insuffisamment informés sur tout ce qui concerne l'eau... même si ce chiffre est en recul par rapport à 2001 (73%). Les attentes d'information concernent en premier lieu les questions relatives à la qualité de l'eau : contrôles (cités à 59%), normes de qualité (57%) et provenance de l'eau (41%).

Concernant les émetteurs d'information sur l'eau les plus prisés des Français, on retiendra surtout cette année la nette poussée des acteurs du service de l'eau : les mairies (39% de citation, soit + 3 par rapport à 2001) et les sociétés de distribution d'eau (33%, soit +11 par rapport à 2001). La télévision (45%) reste néanmoins la première source d'information, tandis que la presse écrite se maintient à 37% de citations et que la radio en recueille 20%.

❸ **Les Français sont préoccupés par la dégradation des ressources naturelles et son incidence sur le prix et la qualité de l'eau potable :**

Depuis plusieurs années, la sensibilité des Français à la nécessité de protéger les ressources naturelles en eau s'affirme. Quelques questions ont été ajoutées cette année pour approfondir leurs perceptions sur ce point. Il en ressort que, pour 60% des Français, depuis 10 ans, les ressources en eau se sont dégradées et ils sont encore 48% à s'attendre à une poursuite de cette dégradation dans les années à venir. Quant aux conséquences de cette pollution des ressources, 79% affirment qu'elle engendre un niveau de prix plus élevé et 71% qu'elle aboutit à une moins

bonne qualité de l'eau du robinet... L'opinion des Français à l'égard de l'eau du robinet est nettement moins pessimiste sur ces mêmes 10 dernières années, puisque 37% estiment qu'elle est restée stable et 24% qu'elle s'est améliorée (33% pensent cependant qu'elle s'est dégradée).

❹ **Un peu moins de Français trouvent l'eau "plutôt chère" (57% vs 61% en 2001, soit le plus bas taux depuis 6 ans) :**

Néanmoins, 30% la trouvent "plutôt bon marché". Surtout, le fait de payer l'eau plus cher pour en préserver la qualité apparaît de plus en plus légitime : 59% des Français partagent aujourd'hui cette opinion, le plus haut pourcentage depuis 6 ans.

❺ **Les chiffres de consommation déclarée d'eau du robinet sont en baisse, alors que ceux de l'eau en bouteille sont en hausse très sensible :**

59% des Français déclarent cette année boire de l'eau du robinet au moins une fois par semaine (contre 63% en 2001) et 72% affirment boire de l'eau en bouteille au moins une fois par semaine (66% en 2001). On retrouve cette inflexion dans la répartition des consommations déclarées des "buvEURS mixtes" (qui disent boire à la fois de l'eau en bouteille et de l'eau du robinet). En 2001, ils disaient boire en moyenne 53% d'eau du robinet et 47% d'eau en bouteille. En 2002, le rapport s'est resserré à 51% / 49%. Reste à savoir si cela est dû à la période où les questions ont été posées, en pleine inquiétude sur le bio-terrorisme, aux reproches constants fait à l'eau sur son goût de chlore, ou aux deux à la fois, puisque, dans le cadre du plan BIOTOX, la chloration des réseaux a été triplée.

On assiste donc à des déclarations de comportement relativement paradoxales. Les Français sont en forte majorité satisfaits de l'eau du robinet, du service de l'eau de leur commune (taux de satisfaction s'élevant à 81% cette année). Mais leur consommation déclarée a baissé comme si, en ces temps troublés, ils avaient adopté une attitude attentiste malgré leur confiance accrue.

En outre, malgré un meilleur niveau d'information, beaucoup reste à faire, car une part des inquiétudes résiduelles sur la qualité de l'eau peut être imputables au constat suivant : 53% des Français sont convaincus que les eaux usées "sont retraitées en usine pour être transformées en eau potable". Selon eux, l'eau du robinet viendrait donc directement de l'usine de dépollution des eaux usées, ce qui est non seulement inexact, mais aussi potentiellement générateur de doutes.

Enfin, un second nouveau groupe de questions a été posé cette année concernant les émetteurs d'information sur la qualité de l'eau. Pour les Français, c'est aux pouvoirs publics qu'incombe en premier lieu le devoir d'assurer cette information (pour 44%), puis aux mairies (26%), et aux entreprises et régions assurant le service de l'eau (11%). Ceux qui inspirent le plus confiance sont en revanche les associations de consommateurs et les milieux médicaux, presque à égalité (86% et 81%), suivis par les mairies (75%) et les organismes professionnels spécialistes de l'eau (70%).

CENTRE D'INFORMATION SUR L'EAU

B. P. 5 – 75362 Paris Cedex 08

Tél. : 01 42 56 20 00

Fax. : 01 42 56 01 87

Web. : www.cieau.com

APPEL À IDÉES POUR UN NOUVEAU NOM

Lors de l'Assemblée Générale du 28 mai 2001, qui a approuvé la fusion du CRFP (Comité Français de Recherche sur la Pollution) et du Réseau Ile-de-France avec l'AGHTM, l'Association Française des spécialistes de l'environnement, il a été décidé de rechercher pour l'AGHTM un nouveau nom qui, sans rien abandonner de ce qu'était l'AGHTM avant la fusion, exprime l'ouverture du champ thématique vers la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques, ainsi que vers la recherche et le développement.

On cherche donc un nouveau nom qui exprime ou laisse entendre que l'association s'intéresse :

- A la qualité des milieux aquatiques et des ressources en eau ;
- Aux services publics d'alimentation en eau potable et d'assainissement, ainsi qu'au traitement des eaux usées industrielles ;
- Au cadre de vie et à la prévention des pollutions et des nuisances en ville ;
- A la gestion des déchets solides ;
- Au développement des nouvelles technologies de transmission de l'information.

Ces différents thèmes étant abordés dans leurs aspects de recherche et développement, techniques, économiques, réglementaires et d'organisation, avec un souci particulier de préservation de l'environnement et de la santé humaine.

Exprimer tout cela dans un nom assez court n'est pas chose facile. C'est pourquoi l'AGHTM a besoin de réflexions et d'idées.

ECO-INDUSTRIES

6^{ÈME} EDITION DU SALON
METZ - 23 AU 25 AVRIL 2002

La sixième édition du Salon des Eco-Industries ouvrira ses portes les 23, 24 et 25 Avril prochains à la Foire Internationale de Metz. Créé à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle, en partenariat avec le Conseil Général de la Moselle et le Républicain Lorrain, ce rendez-vous messin s'internationalise de plus en plus grâce à une forte participation étrangère.

Exposants, mais également participants aux nombreux colloques venant du Luxembourg, d'Allemagne et d'Italie, échangeront leurs idées. De cette confrontation des cultures, germeront sans conteste des solutions multiples aux problèmes d'environnement, notamment à celui du traitement des déchets.

Rappelons que 2002 est une échéance de taille : la loi devrait officialiser l'interdiction de mise en décharge des déchets valorisables, seuls les déchets ultimes seront acceptés. Le débat reste ouvert.

Le Salon des Eco-Industries à Metz, c'est autant un lieu d'échanges qu'une bourse aux conclusions pratiques. Plus de 350 exposants et 5000 visiteurs sont attendus pour cette biennale.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Moselle
10-12 av. Foch BP 70330 - 57016 METZ Cédex 1
Tél. : 03 87 52 31 87 - Fax : 03 87 52 31 98
Web : <http://www.eco-industries.com>

LE CALENDRIER DES PROCHAINES MANIFESTATIONS TECHNIQUES DE L'AGHTM

- BORDEAUX - 23/01/2002 : "Bilan d'une politique de gestion des déchets et perspectives d'évolution"
- STRASBOURG - 31/01/2002 : Séminaire organisé par l'ENGEES avec le soutien de l'AGHTM "Station de traitement des eaux usées - Procédés - Coûts - Impacts"
- RENNES - 08/02/2002 : "Le devenir des sous produits de l'épuration urbaine"
- Montpellier - 27-31/05/2002 : 81^e congrès AGHTM

Les programmes complets de ces manifestations sont disponibles sur :
www.aghtm.org/manifestations
ou sur demande au :
Tél. : 01 53 70 13 53 - Fax : 01 53 70 13 40

AGHTM

83, avenue Foch - 75116 Paris
Tél. : 01 53 70 13 56
E-mail : aghtm@aghtm.org
Web : <http://www.aghtm.org/>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

LES INGÉNIEURS SONT-ILS PRÉPARÉS
À CE NOUVEAU DÉFI ?

5 MARS 2002 - PARIS-LA-DÉFENSE

Le développement durable fait désormais partie de notre quotidien. Les entreprises l'intègrent dans leur stratégie. Les nouveaux ingénieurs sont-ils préparés pour répondre aux exigences du développement durable ? La recherche apporte-t-elle des réponses à nos interrogations dans ce domaine ?

Telles sont les questions qui seront débattues lors du colloque **organisé par le CNISF (Conseil National des Ingénieurs et des Scientifiques de France)** intitulé "Développement durable : répondre aux besoins d'aujourd'hui, sans hypothéquer ceux de demain".

Le programme compte plusieurs ateliers (BTP, transports, chimie). Celui consacré à l'eau s'articulera autour de trois thèmes :

- Qualité des eaux potables,
- Pollution des mers,
- Gestion des boues.

CNISF

7, rue Lamennais - 75008 PARIS
Tél. : 01 44 13 66 88 - Fax : 01 42 89 82 50
Web : <http://www.cnisf.org>

FONDATION NICOLAS HULOT PROTÈGEONS LA PLANÈTE EAU

Spécialisée dans l'éducation à l'environnement, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme intensifie son action en faveur de la protection des milieux aquatiques. Elle lance en janvier, le programme "SOS Planète Eau", avec le voilier Fleur de Lampaul pour ambassadeur. Ce programme se développe autour de trois pôles : une campagne nationale de sensibilisation, des escales pédagogiques et un concours pour reporters en herbe.

C'est sur la Seine que le nouveau programme "SOS Planète Eau" sera inauguré. Il vient renforcer un travail initié depuis plusieurs années, en faveur de la protection de l'eau. "SOS Planète Eau" poursuit et intensifie la précédente campagne "SOS Mer propre, l'eau de la source à la mer", menée depuis 5 ans.

Classé Monument Historique depuis 1987, le voilier Fleur de Lampaul sera l'ambassadeur itinérant de "SOS Planète Eau", sur le littoral et en partie sur les fleuves. Lors de ses escales pédagogiques, des "écoséances" d'initiation et d'information sur la protection des milieux aquatiques seront proposées à bord pour les scolaires et le grand public. Ces "écoséances" se dérouleront sous forme d'ateliers : observation, multimédia, bateau. La découverte de l'environnement aquatique et l'impact de l'homme sur le milieu constitueront le point de départ des nombreuses réflexions et activités pédagogiques délivrées à bord. L'encadrement sera assuré par deux animateurs environnement de la Fondation Nicolas Hulot et l'équipage professionnel du bateau.

Lancé début décembre, en association avec l'eau minérale naturelle de Thonon, et le magazine Science & Vie Découvertes, le concours "SOS Planète Eau" s'adresse aux scolaires de 8 à 12 ans (classes de CE2, CM1, CM2, 6^e). La classe lauréate du concours se verra récompensée du 1^{er} prix Thonon, du 8 au 15 juin, par une semaine de découvertes et d'aventures avec Fleur de Lampaul autour d'une île au large de la Bretagne. Pendant ce séjour, les jeunes s'initieront à l'étude de la biodiversité aquatique.



FONDATION NICOLAS HULOT
52, bd Malesherbes – 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 83 00
Fax : 01 44 90 83 19
Web : <http://www.fnh.org>



DATAR ENTRETIENS INTERNATIONAUX DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Du 28 au 30 janvier 2002
Paris, Cité des Sciences de la Villette

La DATAR, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OCDE ont souhaité fixer un rendez-vous annuel aux acteurs locaux, entreprises et chercheurs sur des thèmes majeurs liés au développement durable et à l'aménagement du territoire.

Ils organisent "Les Entretiens Internationaux de l'Aménagement et du Développement du Territoire", dont la première édition se tiendra les 28, 29 et 30 janvier 2002 à Paris, Cité des Sciences et de l'Industrie de La Villette.

La prise en compte de l'environnement par les acteurs du développement local passe par des partenariats efficaces avec les entreprises et de nouvelles formes de complémentarité soucieuses de performance économique, comme l'écologie industrielle. Les sujets de débat pendant la conférence concernent :

- l'opinion publique et l'environnement,
- la gestion environnementale des territoires
- l'écologie industrielle,
- la responsabilité environnementale des entreprises,
- l'audit environnemental des territoires,
- le financement des coûts environnementaux,
- les nouvelles activités environnementales.

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, la Commission Européenne, France Nature Environnement ainsi que des entreprises s'exprimeront lors des tables rondes. Kalundborg, Graz et d'autres expériences pionnières seront présentées au cours de la bourse d'échange.

Le programme détaillé est disponible sur le site de la DATAR.

**Délégation à l'Aménagement du Territoire
et à l'Action Régionale (DATAR)**

1 av Charles Floquet - 75007 PARIS
Tél. : 01 40 65 12 34
Web: <http://www.datar.gouv.fr/>

VIE DES SOCIÉTÉS

VIVENDI ENVIRONNEMENT

UN CONTRAT

DE PLUS DE 84 MILLIONS D'EUROS

Vivendi Water Systems Australia Pty Ltd vient de remporter en partenariat avec Water Construction Group Pty Ltd, un contrat d'une durée d'exécution d'environ 52 mois de plus de 84 millions d'euros auprès de l'Autorité des Eaux de Sydney (Sydney Water Corporation) pour la réhabilitation et l'extension de 3 usines de dépollution des eaux usées. Situées à 100 km au sud de Sydney dans la région d'Illawarra, ces usines traiteront les eaux usées de 300.000 habitants.

Ce projet a pour but l'amélioration de la qualité des plages et des eaux de baignade, et la protection de l'écosystème marin sur une large zone. Il permettra également de recycler une partie des eaux traitées à des fins industrielles.

Le contrat comprend la construction d'une conduite permettant l'évacuation des effluents traités dans les usines existantes de Bellambi et Port Kembla, vers la principale usine de dépollution située à Wollongong.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan 21 pour l'eau. Ce programme défini par l'Autorité des Eaux de Sydney, poursuit des objectifs à long terme de management environnemental et de fourniture durable et fiable de services relatifs à l'eau.

GENESYS,

POUR LE PRÉ-TRAITEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES

Le principe de GENESYS combine conseil et location, dans des délais courts et pour une durée contractuelle variable, d'unités standard associées et modulables (telles les pièces d'un jeu de Lego) pour répondre aux besoins de production en eau des industriels : eau osmosée, eau filtrée, eau déminéralisée, eau adoucie...

Genesys s'adapte aux besoins des industriels en quantité comme en qualité et prend le relais partiel ou total des installations existantes sur les sites.

Genesys est facturé à l'industriel au m³ d'eau produit, ce qui lui offre une grande souplesse et le libère de la contrainte d'un investissement lourd et parfois difficile à justifier.

La densité du réseau de proximité de Vivendi Water permet d'assurer aux industriels, la permanence du fonctionnement et la performance des installations 24h sur 24.

Genesys est né en réponse à des besoins exprimés par les industriels aux équipes techniques du réseau Vivendi Water.

GÉNÉRALE DES EAUX - VIVENDI

52 rue d'Anjou - 75008 PARIS

Tél. : 01.49.24.49.24 - Fax : 01.48.04.07.46

Web : <http://www.vivendi.com>

SUEZ-ONDEO

POURSUITE DE LA CROISSANCE

AVEC UNE ORGANISATION RENFORCÉE

Après avoir renforcé l'organisation de Tractebel, son pôle Energie, en donnant, fin 2001, une nouvelle dimension à sa branche services énergétiques (n° 1 européen sur son secteur), le Groupe engage aujourd'hui les actions suivantes :

① En tant que leader mondial des services liés à l'eau, le Groupe assume ses responsabilités au sein de la Communauté Mondiale et s'engage dans "la vraie bataille de l'eau". Gérard Mestrallet a lancé un appel à tous les gouvernements pour attirer leur attention sur la faiblesse des moyens actuels et leur proposer de relancer les initiatives en faveur de l'eau pour tous. SUEZ renforce ainsi son organisation dans ce secteur, pour promouvoir, avec la disponibilité nécessaire, des solutions concrètes pour faire face aux multiples enjeux de l'eau à travers le monde.

Dans cet objectif, **Gérard Payen**, jusqu'alors Président Directeur Général d'ONDEO, est chargé, comme Directeur Général de SUEZ, des relations institutionnelles de l'eau et des actions liées à la "bataille de l'eau". Il rapporte directement au Président Directeur Général de SUEZ. La mission "ressources en eau", dirigée par **Jean-Louis Blanc**, lui est rattachée.

② **Jacques Pétry**, jusqu'alors Président Directeur Général de SITA, est nommé Président Directeur Général d'ONDEO, et à ce titre chargé de la gestion opérationnelle du secteur de l'Eau. Il est nommé Directeur Général de SUEZ.

③ **Jérôme Tolot**, jusqu'alors Administrateur Directeur Général de VINCI, est nommé Président Directeur Général de SITA, en remplacement de Jacques Pétry. Jérôme Tolot deviendra par ailleurs, Directeur Général Adjoint de SUEZ, et membre du Comité de Direction Générale.

④ Pour dynamiser son offre environnementale et accroître son efficacité commerciale dans les secteurs de l'eau et de la propreté, en répondant aux besoins des clients en termes de solutions globales, Jacques Pétry est également chargé d'une mission visant à identifier puis mobiliser les synergies de coûts et de développement entre les pôles Eau et Propreté de SUEZ. Il sera assisté dans cette mission par Jérôme Tolot et par les comités exécutifs de ONDEO et de SITA.

Par ailleurs, **Yves-Thibault de Silguy**, Directeur Général de SUEZ, voit ses attributions élargies aux affaires européennes, en plus des affaires internationales et des relations institutionnelles.

Ces dispositions prendront effet début février 2002.

SUEZ-ONDEO

18 Square Edouard VII - 75316 PARIS cedex 09

Tél. : 01.46.95.50.00 - Fax : 01.46.95.43.15

Web : <http://www.ondeo.com>

AQUA-EXPO :

3^{ÈME} SALON DE LA QUALITÉ ET DE LA PROTECTION DE L'EAU
PALAIS DES CONGRÈS - PARIS - PORTE MAILLOT
6 - 10 FÉVRIER 2002

E-Mail : contact@aqu-expo.com - Web : www.aqua-expo.com

“DÉCLARATION DE BONN”

UNE MEILLEURE GESTION DE L'EAU POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ



Ce sont 46 Ministres en charge de l'environnement qui se sont réunis à Bonn du 3 au 7 décembre pour faire le point de l'application du Programme Action 21 et discuter des mesures à prendre pour améliorer la sécurité de l'eau et parvenir à une gestion durable des ressources en eau.

En effet, 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement et la Conférence de Dublin, et plusieurs années après les conférences mondiales sur l'eau de Paris et de La Haye, un engagement plus fort en faveur de la mise en œuvre des principes relatifs à la gestion des ressources en eau arrêtés d'un commun accord est encore nécessaire. Les pressions sur l'hydrosphère et les maigres ressources en eau douce de la planète ont augmenté, en raison notamment de la pollution de l'eau et de modes de consommation non durables de cette ressource. Il importe d'utiliser l'eau plus efficacement.

Les Ministres et leurs représentants se sont accordés à reconnaître que les gouvernements, la communauté internationale, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et toutes les autres parties prenantes se doivent de fonder leur action sur les principes suivants :

- 1 **Gouvernance** : c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer une gestion durable et équitable des ressources en eau
- 2 **Déficit de financement** : Il est urgent de combler ce déficit en utilisant les ressources existantes de façon plus efficace et en mobilisant des ressources financières supplémentaires de toutes origines – budgets publics d'équipement, marchés financiers, financements communautaires, redevances d'utilisation et de pollution – ainsi qu'en recourant plus largement au financement international, en particulier à l'intention des pays en développement, afin de tenir compte des besoins urgents à satisfaire dans le domaine de l'eau.

3 **Rôle de la Communauté Internationale** : il a été demandé au Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies de renforcer la coordination et la cohérence des activités relatives à l'eau menées dans le cadre du Système des Nations Unies de manière intégrée. Il a été rappelé que, en fonction de l'objectif convenu dans le cadre de l'ONU, l'aide publique au développement devrait être portée à 0,7 % du PIB. Les pays développés qui n'ont pas encore atteint cet objectif devraient faire de leur mieux pour y parvenir.

4 **Renforcement des capacités et transfert de technologie** : les Ministres ont décidé d'appuyer des programmes de renforcement des capacités ainsi que l'échange d'informations pour assurer une bonne utilisation des ressources humaines, financières et techniques aux fins de la gestion de l'eau. Nous faciliterons des projets de transfert de technologie pour permettre aux pays technologiquement moins avancés de se doter des capacités nécessaires pour gérer l'eau en mettant à profit les dernières connaissances acquises dans ce domaine et en faisant appel aux meilleurs équipements disponibles.

5 **Rôle des femmes** : Il est nécessaire de renforcer le rôle des femmes dans les domaines relatifs à l'eau et d'assurer une plus large participation de celles-ci.

L'Année Internationale de l'Eau Douce en 2003 et le troisième Forum Mondial de l'Eau au Japon devraient être une excellente occasion d'étudier plus avant le rôle de tous les acteurs de la société internationale et les mesures qu'ils doivent prendre au sujet des questions relatives à la mise en valeur durable de l'eau douce.

Secretariat de la Conférence Internationale sur l'Eau Douce
Tulpenfeld 7 - 53113 Bonn
Tél. : +49-(0)228-28046-55 - Fax : +49-(0)228-28046-60
E-mail : info@water-2001.de
Web : www.water-2001.de

ACTIONS DE LA BEI

TURQUIE

Prêt de 110 millions d'euros à l'appui d'aménagements urbains

Ces 110 millions d'euros seront accordés à la municipalité du Grand Eskisehir (EBB) pour la construction d'un réseau de métro léger, et la remise en état d'équipements liés à la rivière Porsuk qui traverse la ville. Une partie de ces fonds, qui transitera par l'administration de l'eau et de l'assainissement d'Eskisehir (ESKI), sera utilisée pour la réfection et l'extension des infrastructures d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales.

Le projet relèvera la qualité de la vie dans l'agglomération d'Eskisehir, qui connaît une expansion rapide et compte actuellement 650 000 habitants, environ. Alors que le volet transport concerne le premier réseau de métro léger à bénéficier d'un financement de la BEI en Turquie, la Banque a déjà financé, depuis 1995, sept projets dans le secteur de l'eau dont la portée environnementale était similaire à celle de la composante eau d'Eskisehir.

TUNISIE

95 millions d'euros pour l'approvisionnement en eau potable

Ces 95 millions d'euros iront à la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) et financeront la réalisation d'un ensemble des 3 lots destinés à l'approvisionnement en eau potable du littoral oriental du Sahel et de Sfax.

Les travaux financés, seront réalisés progressivement, et à leur achèvement en 2007 ils desserviront une population de 2.1 millions d'habitants du littoral oriental. Cette région dispose de ressources limitées en eau, mais a des besoins importants dans ce domaine, compte tenu de l'activité agricole et touristique.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
100 boulevard Konrad Adenauer
L - 2950 LUXEMBOURG
Tél. : 352 43 79 31 46 - Fax. 352 43 79 31 88
Web : <http://www.bei.org>

EUROMED 2002

**LES STRATÉGIES POUR LE DESALEMENT
DANS LES PAYS DU SUD DE LA MÉDITERRANÉE**
4 - 7 mai 2002 – SHARM EL SHEIKH (Egypte)

Les pays du sud de la Méditerranée sont soumis à une pression démographique de plus en plus forte dans des conditions de forte aridité. Le dessalement des eaux saumâtres et de l'eau de mer devient donc un complément indispensable aux ressources naturelles.

La conférence abordera les techniques durables de dessalement avec un coût d'exploitation raisonnable.

EUROPEAN DESALINATION SOCIETY

Via Antica Arischia 1 – 67100 L'Aquila – Italy
Tél. : +39 0862 3475 308/355/214
Fax. : +39 0862 3475 213
E-Mail : miriam.balaban@aquila.infnet.it
Web : www.desline.com

SNRL

**DISTRIBUTION ET GESTION DE L'EAU
POUR UN FUTUR DURABLE**

11 - 14 juin 2002 - BOULDER (Etats-Unis)

Le Natural Resources Law Center organise du 11 au 14 juin prochain à Boulder (Colorado) une conférence intitulée "Allocating and managing water for a sustainable future : lessons from around the world".

L'examen de solutions pour la gestion durable, tant au niveau écologique qu'économique abordera les aspects juridiques et institutionnels. Les expériences nationales et étrangères transposables à l'Ouest américain feront l'objet d'exposés.

NATURAL RESOURCES LAW CENTER

University of Colorado School of Law
401 UCB - Boulder – Colorado 80309 – 0401
Tél. : (303) 492 1272 - Fax : (303) 492 1297
E-Mail : nrlc@spot.Colorado.edu

3^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU



**"L'ALLIANCE GENRE ET EAU"
ORGANISE UNE CONFÉRENCE ÉLECTRONIQUE**

"L'Alliance Genre et Eau" a été créée lors du 2^{ème} Forum Mondial de l'Eau à La Haye en mars 2000. Elle regroupe 120 organisations travaillant dans le domaine de l'eau, de l'information et du genre. Elle vise à promouvoir des politiques et pratiques efficaces pour l'intégration de la question du genre dans la gestion des ressources en eau.

"L'Alliance Genre et Eau" contribuera au 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau en apportant des informations destinées à appuyer les gouvernements, les structures de gestion de l'eau et les autres décideurs dans leur démarche d'introduction de la dimension du genre dans la gestion intégrée des ressources en eau.

Pour réunir ces informations, "l'Alliance" organise une conférence électronique à laquelle elle souhaite convier toutes les personnes engagées dans l'intégration du genre dans les processus de développement, et plus particulièrement dans la gestion intégrée des ressources en eau. Les participants présenteront des études de cas reflétant leur propre expérience, feront partager les enseignements tirés de leurs succès et de leurs échecs dans le but de définir des politiques et des pratiques adaptées et efficaces. Sur cette base, "l'Alliance Genre et Eau" présentera des recommandations lors du 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

La conférence électronique se tiendra en 2002 et sera organisée en trois cycles. Pour garantir une large participation, au niveau tant régional qu'international, la conférence se tiendra simultanément en quatre langues : anglais, français, espagnol et portugais. A la fin de chaque cycle, les conclusions seront traduites dans chacune des quatre langues et diffusées à l'ensemble des participants.

Cycle 1 : 28 janvier - 24 février
Conférence 1 : "Genre et gestion intégrée des ressources en eau : état des lieux"

Cycle 2 : 8 avril - 21 mai
Conférence 2 : "Succès et échecs des initiatives d'intégration du genre dans la gestion intégrée des ressources en eau : études de cas"

Les études de cas illustreront un ou plusieurs des avantages apportés par l'intégration du genre dans la gestion des ressources en eau (efficacité, efficience, développement, équité, exploitation pérenne des écosystèmes)

Cycle 3 : 2 - 27 septembre
Conférence 3 : "Synthèse : Analyse et recommandations pour l'intégration du genre dans la gestion intégrée des ressources en eau"

Les conclusions de cette conférence alimenteront le Forum Virtuel de l'Eau animé par le secrétariat du 3^{ème} Forum Mondial de l'Eau.

Pour plus d'informations :
<http://www.worldwaterforum.org/vwfl>

pS-Eau

32, rue Le Peletier - 75009 PARIS
Tél. : 01 53 34 91 25 / 20 - Fax : 01 53 34 91 21
E-Mail : drevet@pseau.org
Site Web du pS-Eau : <http://www.pseau.org>

EUREKA

NETS PROGRÈS PAR RAPPORT AUX ANNÉES PRÉCÉDENTES

Créée en 1985 sur initiative française, pour stimuler la coopération entre les industriels européens en matière de recherche orientée vers le marché, Eurêka est à l'origine de succès reconnus dans nombre de domaines. Le renouveau de l'industrie de la micro-électronique européenne, mais aussi l'implication croissante des PME dans des projets technologiquement innovants visant des marchés internationaux, sont à porter à son crédit.

La Conférence Ministérielle Eurêka, qui s'est tenue à Madrid le 28 juin 2001, a annoncé 187 nouveaux projets européens de R&D pour un montant de 500 M_ auxquels il faut ajouter 1675 M_ investis dans les grands projets stratégiques.

La relance de l'initiative commence à porter ses fruits. Les industriels français en demeurent les fers de lance tant au niveau des projets traditionnels que des initiatives stratégiques.

Les Ministres ont mandaté la Grèce, qui prenait la présidence d'Eurêka, pour poursuivre et renforcer encore les actions engagées. À cette occasion, la France a officiellement accepté de prendre la présidence de l'initiative après le Danemark en juillet 2003. Afin de renforcer la continuité, la France conduira son programme en étroite concertation avec les Pays-Bas, qui présideront Eurêka en 2004-2005.

Cette succession de deux présidences, conduites conjointement par deux pays particulièrement actifs et influents au sein de l'initiative, a été souhaitée par nombre de membres. Elle permettra de donner davantage de continuité au pilotage de l'initiative et sera de nature à affirmer encore le rôle d'Eurêka en matière de recherche orientée vers le marché au profit des entreprises françaises et européennes.

SECRETARIAT FRANÇAIS EURÊKA

43, rue de Caumartin - 75009 Paris
Tél. : 01 40 17 85 86
Web : www.eureka.be



COMMISSION EUROPÉENNE

L'ÉLARGISSEMENT PASSE PAR LE JUMELAGE

L'adhésion des pays candidats à l'Union Européenne demande le renforcement de leurs capacités institutionnelles et administratives. Ces pays doivent mettre en place une administration moderne et efficace en mesure d'appliquer l'acquis communautaire en vertu des mêmes critères que les Etats-membres actuels.

Dans l'UE, l'acquis est mis en œuvre par les administrations nationales des Etats-membres (aux niveaux central, régional et local), ainsi que par des agences, des organisations professionnelles et le secteur privé. Ce vaste faisceau de compétences administratives, et techniques est désormais tenu à la disposition des pays candidats par le biais du jumelage.

Les projets de jumelage impliquent le détachement d'experts européens, connus sous le nom de "conseillers préadhésion", auprès des pays candidats. Ils sont mis à disposition pour une durée minimale d'un an au sein du ministère correspondant d'un pays candidat pour travailler sur un projet.

La principale caractéristique d'un projet de jumelage réside dans le fait qu'il vise à obtenir des résultats spécifiques et garantis. Sa mission n'est pas de favoriser la coopération générale, mais de parvenir à des résultats spécifiques et préalablement approuvés par les parties, afin de mettre en œuvre les priorités de l'acquis, telles qu'elles sont définies dans les partenariats pour l'adhésion. Ces derniers sont un instrument de la stratégie de préadhésion identifiant les priorités à court et moyen termes de chaque pays candidat.

En matière d'environnement, le jumelage peut s'avérer un bon moyen de progrès.

Alors que les pays candidats d'Europe Centrale et Orientale ont un certain nombre de défis environnementaux en commun, la diversité nationale et régionale est toujours aussi riche. L'un des plus

importants défis du jumelage consiste à trouver la flexibilité nécessaire pour résoudre des problèmes variés.

Le tableau ci-dessous, non exhaustif, fournit une vue d'ensemble de la diversité des projets mis en œuvre dans le domaine de l'eau.

En trois ans d'existence, le jumelage est perçu positivement par les partenaires. Bien entendu, des préoccupations existent, et concernent notamment les retards et les complications bureaucratiques. Certains conseillers "préadhésion" se sont plaints de se sentir "orphelins" une fois entrés dans leurs fonctions.

Mais, la demande de jumelages est en hausse, ce qui ne peut être qu'un bon signe. En 2000, le nombre de jumelages a augmenté de 50 % par rapport à 1998. C'est désormais 371 projets qui ont été engagés depuis 1998, dont 40 dans le secteur de l'environnement.

Des informations complémentaires sur le jumelage sont disponibles sur le site web de la Commission :

<http://europa.eu.int/comm/enlargement/pas/twinning.htm>

COMMISSION EUROPEENNE

Direction Générale Elargissement
Unité Information et Relations Interinstitutionnelles
Wetstraat - 170, rue de la Loi - B-1079 Brussels
Tél. : (+32-2) 2991444, 2954378
Fax : (+32-2) 2991777
E-Mail : elarg-info@cec.eu.int
Web : <http://europa.eu.int/comm/enlargement/pas/twinning.htm>

Pays Candidat	Intitulé du projet	Etats membres
Estonie	Mise en œuvre d'un programme d'adhésion dans le domaine de l'environnement	Suède - France
Lettonie	Renforcement des capacités institutionnelles	Suède
Pologne	Mise en œuvre de la législation et des stratégies dans le domaine de l'environnement	France, Allemagne Royaume Uni
Roumanie	Soutien à la gestion de l'eau	France
République Slovaque	Conseils juridiques concernant le rapprochement des législations	Pays-Bas

L'HARMATTAN : 4 NOUVEAUX TITRES SUR L'EAU

L'EGYPTE ET LE NIL

Pour une nouvelle lecture de la question de l'eau

L'objectif de cet ouvrage est d'étudier la manière dont le Gouvernement égyptien organise la gestion de l'eau tout en appréhendant un riche héritage historique.

Cette étude s'articule autour de trois aspects essentiels : la dimension symbolique, la dimension internationale et la dimension politique.

La dimension symbolique, car l'Égypte et le Nil ont depuis longtemps exercé une attraction particulière sur les personnes, du fellah à l'homme politique, du simple voyageur au scientifique.

La dimension internationale, car le Nil traverse les territoires de 10 États et que la question de l'eau est un sujet de débat qui transcende les frontières nationales.

La dimension politique, car la gestion de l'eau est avant tout une question de partage et de conquête du pouvoir. Quelque soit le titre du détenteur du pouvoir politique - Pharaon, Khédivé, Gouverneur ou Président - une de ses principales préoccupations reste de gérer cet espace naturel "ingrat" pour fournir à ses habitants les moyens de vivre.

L'EAU ET LA VILLE AU MAROC

Rabat- Salé et sa périphérie

Rabat-Salé, - capitale politique - et sa périphérie semblent, a priori, épargnées par les problèmes d'eau potable, contrairement à d'autres grandes villes du Maghreb.

Pourtant, bien que le réseau ait une histoire longue et complexe, il couvre inégalement le territoire de la ville. Les disparités socio-spatiales, en matière d'équipements, de volumes consommés, de dotations per capita, sont fortes. Au moment où le principe d'une nécessaire préservation de la ressource s'impose à tous, l'assainissement liquide, jusque là marginalisé, devient un véritable enjeu. L'auteur, Béatrice Allain-El Mansouri en mettant en évidence les conditions du changement intervenu dans la gestion de ces infrastructures de première nécessité, invite le lecteur à s'interroger sur un aspect du mode de gouvernement des grandes villes du Maroc contemporain.

EAUX ÉCOFORMATRICES

La terre prend l'eau. Ou plutôt c'est nous qui la perdons... dans un inconscient écologique abyssal. Des îlots de prise de conscience collective émergent : création en 1994 d'un Conseil Mondial de l'Eau, macro-analyses chiffrées de courbes d'évolution catastrophique des réserves et des utilisations incontrôlées. Des manifestes et des contrats mondiaux s'ébauchent pour passer de l'analyse à l'action.

Cette crise écologique résulte de la somme de micro-comportements réflexes à changer, depuis la salle de bain aux arrosages industriels, du nettoyage aux querelles de riverains et aux conflits internationaux. Pour traiter ces problèmes de prises d'eau, les approches scientifiques et politiques sont à la fois nécessaires et insuffisantes.

Une nouvelle sensibilité est à créer. De nouveaux rapports d'usage à construire. De nouvelles relations partenariales à établir. La survie écologique implique une écoformation. C'est à la construction de celle-ci que s'emploie le Groupe de Recherche sur l'ÉcoFormation (GREF) animé par René Barbier (Univ. Paris 8) et Gaston Pineau (Univ. Tours).

L'EAU DANS LES VILLES D'AMÉRIQUE LATINE

Jean Marc Fournier recherche constamment l'explication des paradoxes liés à l'eau en s'intéressant aux mécanismes sociaux qui produisent les inégalités de distribution. Ces inégalités sont explicitement inscrites, traduites dans l'espace géographique ce qui explique la double perspective de la lecture ici retenue : sociale et spatiale. La réflexion est essentiellement appliquée à trois villes-laboratoires que sont Puebla (Mexique), Maracaibo, (Venezuela) et Ciudad Juarez-El Paso (villes jumelles de la frontière entre le Mexique et les États-Unis), prises comme exemples d'une problématique générale.

L'HARMATTAN

5-7, rue de l'École Polytechnique - 75005 Paris

Tél. : 01 40 46 79 20 - Fax : 01 43 25 82 03

E-Mail : harmat@worldnet.fr

<http://www.editions-harmattan.fr/>

AFITE

GUIDE PRATIQUE DE L'ENVIRONNEMENT À L'USAGE DES PME-PMI



Les associations AFITE, EPE et Orée ont parmi leurs missions la sensibilisation et l'information des entreprises, et notamment des PME-PMI, pour qu'elles prennent mieux en compte les effets de leurs activités sur les personnes et sur l'environnement.

À ce titre, les trois associations se sont réunies pour élaborer le "Guide Pratique de l'Environnement à l'Usage des PME-PMI". Il a pour ambition de

faire en sorte que la sécurité des personnes et la protection de l'environnement ne soient pas uniquement une affaire de spécialistes. Il se propose donc d'aider à :

- identifier et connaître les contraintes à respecter,
- identifier et aborder les prestations à réaliser ou à faire réaliser,

- obtenir les aides disponibles pour l'étude des problèmes et la mise en œuvre des solutions.

Il ne prétend pas couvrir tous les domaines et toutes les études mais apporter une information de nature à promouvoir une attitude constructive vis-à-vis des problèmes d'environnement.

La partie juridique, réalisée par le Cabinet Huglo-Lepage, tient compte des récentes modifications réglementaires, et intègre notamment les nouvelles références apportées par le code de l'environnement (législatif).

AFITE

9 rue de Rocroy - 75010 Paris

Tél. : 01 40 23 04 50 - Fax : 01 40 23 05 39

E-Mail : bureau@afite.org

Web : <http://www.afite.org>

AFNOR

6^{ÈME} EDITION DE "LA QUALITÉ DE L'EAU"

L'évaluation de la qualité des eaux repose sur la connaissance de paramètres physiques, chimiques, microbiologiques ou biologiques et nécessite donc la mise au point de méthodes de mesure. Dans ce contexte fortement réglementé, les résultats des contrôles doivent être reconnus, acceptés et validés par tous les partenaires concernés. Les normes, en tant que référentiels communs, sont donc indispensables. Il est également important de souligner le rôle prépondérant de la normalisation dans le processus d'accréditation des laboratoires d'analyse des eaux, dans la mesure où les référentiels utilisés sont aussi des normes.

Le corpus normatif de cette sixième édition a été organisé en quatre tomes :

- Tome 1 : réglementation - terminologie - échantillonnage - contrôle qualité - analyseurs
- Tome 2 : analyses organoleptiques - mesures physico-chimiques - paramètres globaux - composés organiques
- Tome 3 : éléments majeurs - autres éléments et composés minéraux.
- Tome 4 : analyses biochimiques et biologiques - analyses microbiologiques

AFNOR

11, av. de Pressensé - 93571 Saint-Denis La Plaine Cedex
Tél. : (0) 1 41 62 76 44 - Fax : (0) 1 49 17 90 00
Web : www.afnor.fr

ASSOCIATION 4D

REPÈRE POUR L'AGENDA 21 LOCAL

Neuf ans après Rio, le développement durable est plus que jamais d'actualité. La place des territoires, le rôle des collectivités territoriales et de leurs partenaires économiques et sociaux, pour sa mise en œuvre concrète, sont essentiels.

D'où l'importance de l'Agenda 21 local, stratégie d'action élaborée à l'échelle d'un territoire -urbain ou non-urbain - et impliquant fortement acteurs locaux et habitants.

Les "repères" pour l'Agenda 21 local s'adressent en particulier aux équipes municipales et aux acteurs locaux. Ils sont le fruit de nombreux débats, confrontations et réflexions entre élus, fonctionnaires territoriaux, associations, entreprises, syndicats, équipes universitaires et chercheurs, qui ont été rassemblés par 4D.

Cet ouvrage se veut une contribution au renouveau des politiques territoriales.

ASSOCIATION 4D

7, Impasse Charles Petit - 75011 Paris
Tél. : 01 44 64 74 94

LU DANS LA PRESSE

SCIENCES ET TECHNOLOGIE HONGRIE

5 MILLIARDS DE DOLLARS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le bulletin d'actualité du Bureau Scientifique de l'Ambassade de France en Hongrie annonce dans son numéro 21 que d'ici à 2015, au moins 5 milliards de dollars iront à la protection de l'environnement en Hongrie.

Lors des négociations Hongrie-UE sur l'adhésion, la mise aux normes communautaires concernant la protection de l'environnement a été un des thèmes les plus sensibles. En effet, dans ce domaine, le retard de la Hongrie sur les Quinze est considérable. En juin, les parties ont provisoirement clos le chapitre de la protection de l'environnement et ont convenu d'accorder à la Hongrie quelques dérogations provisoires relatives au délai de mise en conformité. Le coût estimé de l'alignement s'élève à 1526 milliards de forints, d'ici à 2015.

Le secteur le plus coûteux à traiter est l'épuration des eaux polluées. D'ici à 2015, cela porterait sur des investissements équivalents à 4 milliards de dollars. Pour la fin de 2002, toutes les entreprises agricoles et industrielles et tous les établissements de santé déversant dans les eaux de surface des substances dangereuses devront obtenir un nouveau permis adapté aux normes de l'UE. La Hongrie s'est engagée à mettre un terme, pour la fin de l'année prochaine, au déversement de métaux lourds dans les eaux souterraines.

Quand aux critères imposés par Bruxelles au sujet de la qualité de l'eau potable, la partie hongroise n'a pas demandé de dérogation générale (nationale) puisque les normes communautaires appliquent des seuils différents

en fonction de la sensibilité du milieu. Selon le programme, la teneur de l'eau potable en nitrate, mercure et cadmium devra être ramenée au-dessous du seuil communautaire d'ici fin 2006, et celle de l'arsenic, d'ici 2009. Pour diminuer la pollution de l'air, un enjeu majeur consiste à faire respecter les normes communautaires relatives aux carburants.

A propos de la pollution due à l'industrie, la Hongrie a pris l'engagement de délivrer un permis intégré, pour novembre 2007, aux principales entreprises génératrices de pollution (selon l'abréviation anglaise, IPPC). IPPC est un permis unique par installation s'appliquant à l'ensemble des rejets et des milieux environnementaux, qui exige l'application des meilleures technologies disponibles. Le coût des investissements entrant dans cette catégorie atteindra, selon les estimations, 424 milliards de forints ces 6 prochaines années.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE HONGRIE

*Service de Coopération et d'Action Culturelle
Ambassade de France en Hongrie*

1011 Budapest – Fő utca 17

Tél. : (36-1) 489 42 50 - Fax : (36-1) 489 42 55

E-Mail : service.scientifique@ambafrance.hu

Web : <http://www.ambafrance.hu>

L'EXPRESS

POUR CLAUDE ALLÈGRE, LE XXI^{ÈME} SIÈCLE SERA LE SIÈCLE DE L'EAU

Dans son numéro du 10 janvier 2002, l'Express publie une tribune de Claude Allègre sur les enjeux de l'eau. Pour l'ancien Ministre de l'Éducation, le siècle qui vient de s'achever a été le siècle du pétrole.

Malgré le développement extraordinaire du nucléaire, le pétrole est encore aujourd'hui la source mondiale d'énergie n°1. Il est aussi le facteur géopolitique pour lequel on renonce à bien des principes et au nom duquel on déclenche bien des guerres... Pourtant, à l'orée du XXI^e siècle, tout indique que le pétrole va être détrôné, à la fois comme matière première, comme facteur économique et comme déterminant géostratégique. Le déclin du roi pétrole va venir du fluide le plus commun, plus abondant, le plus accessible : l'eau.

Mais l'importance croissante de l'eau tient au fait qu'elle se situe au carrefour de deux grandes préoccupations humaines : les ressources naturelles vitales et l'équilibre éco-climatique de la planète.

L'eau douce va donc manquer en quantité et en qualité. Quelques chiffres sur cette pénurie qui s'amorce. L'homme utilise aujourd'hui la moitié de l'eau douce disponible. En cinquante ans, cette consommation a été multipliée par 5. Quand on sait qu'un Américain en consomme 2 000 mètres cubes par an, un Européen 500 et un Africain 20, on mesure mieux le danger et l'ampleur de la pénurie.

Ces chiffres ne sont que globaux. Or, les situations locales sont dès aujourd'hui dramatiques. Les inégalités entre pays par rapport aux ressources en eau sont plus importantes que les inégalités liées à la nourriture ou à la santé !

La qualité de l'eau est une préoccupation encore plus grande. Une partie de plus en plus importante de l'eau douce disponible est polluée par l'homme, avec les détergents, les engrais ou les rejets industriels. Il faut donc désormais non seulement se procurer de l'eau mais la tester, la vérifier, la dépolluer. Tout cela coûte cher.

Les ressources des fleuves partagés sont des sujets de discussions et de disputes.

Le cycle de l'eau est aussi une gigantesque machine thermique, qui joue un rôle dans le climat et qui en retour le subit. Or, quand le climat varie, le cycle de l'eau varie également, provoquant des sécheresses sévères ou des inondations dévastatrices qui créent une nouvelle géographie et de nouveaux rythmes.

Pourra-t-on conjurer cette menace ? Pourra-t-on préserver cette substance miracle qui fait que la Terre est la seule planète du système solaire à accueillir la vie ? Nous en avons les moyens techniques, mais il faudra les mettre en œuvre.

Le prochain sommet de l'eau, organisé à Lyon par Mikhaïl Gorbatchev sous l'égide de l'ONU, est d'une importance capitale. Peut-être plus que le sommet de Kyoto. La France doit s'engager pleinement dans sa réussite et faire des propositions concrètes. Ce serait une bonne mesure pour entrer dans ce nouveau siècle !

L'EXPRESS

17, rue de l'Arrivée – 75733 Paris Cedex 15
Tél. : 01 53 91 11 11
Web : www.lexpress.fr

VERTITUDES

LA QUALITÉ DE L'EAU RESTE LA PRÉOCCUPATION MAJEURE DES FRANÇAIS

Dans son numéro 11, Vertitudes relate les résultats d'un sondage réalisé par l'IFOP à la demande de Lyonnaise des Eaux France. Il s'agissait d'analyser la problématique de l'eau aux yeux de la population et des élus.

Il ressort de cette étude trois enseignements majeurs :

- La pollution de l'eau : 87 % des Français déclarent que la pollution de l'eau est une question qui les soucie et 68 % s'estiment préoccupés par la question des ressources en eau.
- L'information sur l'eau : les Français se sentent nettement mieux informés que l'an dernier sur la qualité de l'eau ; ainsi, avec 44 % des personnes interrogées se déclarant bien informées, on observe un gain de 10 points par rapport au sondage réalisé l'an dernier à la même époque.
- Une large majorité (76 %) des Français interrogés estiment que la priorité doit être l'amélioration de la qualité de l'eau même si son prix doit augmenter. 91 % des élus locaux font part de leur préoccupation à l'égard de la pollution de l'eau (à rapprocher des 87 % pour le grand public) et 75 % d'entre eux optent pour l'amélioration de la qualité de l'eau au détriment du prix (76 % pour la population) ; cette enquête met donc en lumière la parfaite adéquation qui existe au niveau des préoccupations du grand public et celles des élus locaux.

Au delà de cette convergence, à la question " Quelle est la préoccupation prioritaire en matière de politique de l'eau dans votre commune ? ", les élus répondent :

- L'installation des systèmes d'épuration des eaux usées pour 37 % d'entre eux,
- La montée de l'exigence de qualité de l'eau par les administrés (27 % des élus interrogés),
- La fixation du prix de l'eau (24 % des élus interrogés),
- L'utilisation des boues d'épuration (8 % des élus interrogés).

VERTITUDES

DPE 50 bis quai Joseph Gillet – 69004 Lyon
Tél. : 04 72 98 26 60

REVUE QUART MONDE

L'EAU, UN BIEN COMMUN

Cette revue est éditée par l'Institut de Recherche et de Formation aux Relations Humaines du Mouvement ATD Quart Monde. Elle consacre son numéro 180 à l'eau.

L'accès à l'eau pour tous, semble un rêve inaccessible. Or, cet accès est possible, financièrement et techniquement, comme le montrent ici plusieurs auteurs compétents en la matière.

Ce dossier donne la parole à ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable, qui espèrent ou luttent pour que celui-ci reste un droit : cela déborde les questions économiques, financières et techniques, qui pouvaient paraître échapper aux simples citoyens que nous sommes.

EDITIONS QUART MONDE

15, rue Maître Albert – 75005 Paris
Tél. : 01 46 33 49 77 – Fax : 01 43 29 64 48
E-Mail : editions@atd-quartmonde.org

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN



RIOB

Actualités

LA LETTRE DU RÉSEAU : "2002 - ANNÉE STRATÉGIQUE"

Le dixième numéro de "La lettre du Réseau International des Organismes de Bassin - RIOB" vient de paraître.

Le RIOB, qui tiendra sa prochaine Assemblée Générale à Québec (Canada) du 28 au 30 mai 2002, réunit aujourd'hui officiellement 134 Organismes-membres ou observateurs dans 51 pays.

L'Office International de l'Eau est chargé du Secrétariat Technique Permanent.

Cette lettre, qui est diffusée à 11 000 exemplaires et en trois langues (français, anglais, espagnol), a été rédigée à partir des contributions des Organismes-membres du Réseau eux-mêmes.

Elle fait le point aussi du développement des activités du RIOB, notamment la création des Réseaux Régionaux en Amérique Latine et en Europe Centrale et Orientale, ainsi que du lancement du "Programme Associé" élaboré par le Réseau en collaboration avec le "Global Water Partnership" pour soutenir la création et le développement d'Organismes de Bassin dans le monde.



"REBOB"

**GESTION INTÉGRÉE
DES BASSINS VERSANTS AU BRÉSIL**
17 et 18 mars 2002 – Campo Grande (Brésil)

Le "REBOB" (Rede Brasil de Organismos de Bacias), le partenaire brésilien du RIOB, organise les 17 et 18 mars prochain à Campo Grande une rencontre régionale pour renforcer la gestion intégrée des bassins hydrographiques.

Organisé conjointement avec le CIDEMA (Consórcio Intermunicipal para Desenvolvimento Integrado das Bacias dos rios Miranda e Apa), ce colloque a pour but de promouvoir la gestion intégrée de la ressource en eau au travers de l'échange d'expérience et de savoir-faire.

Cette réunion sera aussi l'occasion de discuter de l'intégration des activités du "REBOB" dans le nouveau Programme Associé RIOB/GWP en cours d'élaboration.

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT - RIOB
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
21, rue de Madrid - 75008 PARIS
Fax : 01.40.08.01.45
E-mail : stp-riob@oieau.fr
Web : <http://www.oieau.org/riob/>

**LES ACTES
DU VI^{ÈME} DIALOGUE
INTER-AMÉRICAIN
SUR LA GESTION DE L'EAU
DE FOZ DO IGUAÇU
(BRÉSIL) - 4-6 SEPT. 01
SONT PARUS
ET DISPONIBLES EN LIGNE :**

<http://www.oieau.fr/nouveau/4dialogo.htm>

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

MEXIQUE : UN CONSEILLER FRANÇAIS AU CEMCAS

Le Centre Mexicain de Formation à l'Eau et à l'Assainissement (CEMCAS) créé près du lac de Texcoco (District Fédéral de Mexico) dans le cadre de la coopération bilatérale entre le Mexique (Commission Nationale de l'Eau - CNA) et la France (Ambassade de France - PEE), avec l'appui de l'Office International de l'Eau, d'ONDEO - SUEZ ET DE VIVENDI ENVIRONNEMENT est devenu opérationnel à l'automne 2001 et lance maintenant en vraie grandeur son catalogue de formations continues qui s'adresse à tous les professionnels de l'eau potable et de l'assainissement du Mexique et des autres pays d'Amérique Centrale. Dans le cadre des accords franco-mexicains, et pour appuyer nos collègues formateurs mexicains dans la mise en place de formations pratiques nécessaires à l'amélioration des compétences des employés des services publics locaux, VIVENDI Environnement a détaché auprès du CEMCAS un expert expérimenté en qualité de conseiller technique et pédagogique.

Il s'agit d'Alain VIBERT - 55 ans - Ingénieur de l'Ecole Supérieure de Chimie (1970) qui, après avoir été chef du Laboratoire de Traitement des Eaux du Centre Régional d'Orléans, a exercé au Département Etudes et Ingénierie, puis au service des Relations Internationales, tant pour le traitement de l'eau que pour l'étude des réseaux, du SEDIF - le Syndicat des Eaux d'Ile de France, qui regroupe 144 communes limitrophes de Paris et dessert 4 millions d'habitants.



Mr VIBERT partagera son expertise et son expérience concrète de la distribution d'eau potable avec ses collègues du CEMCAS pendant les deux années qui viennent, puis un de ses homologues d'ONDEO-SUEZ lui succédera.

Il s'agit là d'un exemple très significatif du partenariat public-privé, tel qu'il se pratique avec succès en France depuis de nombreuses décennies, et d'un moyen efficace et dynamique de transfert de compétences et de savoir-faire pour tendre à une amélioration rapide des performances des services des eaux du Mexique, pays qui s'est engagé dans un très ambitieux programme pluriannuel de réformes pour moderniser le secteur

de l'eau, qui est stratégique pour le développement économique et social national.

Mr VIBERT servira également de lien entre les entreprises françaises d'équipement qui entendent contribuer au développement du CEMCAS par des dons de matériels et d'installations modernes, permettant d'assurer la formation des techniciens mexicains en situation de travail réelles.

56 entreprises françaises ont manifesté leur intérêt pour être partenaires du CEMCAS.

Alain VIBERT

Calle Newton n° 156 - Colonia Polanco

11560 México DF

E-Mail : avibert@terra.com.mx

UN "LABEL EAU" POUR LES COMMUNES DU MASSIF CENTRAL

L'eau et l'environnement constituent des facteurs importants de l'identité du Massif Central. Ils représentent un enjeu essentiel pour son développement économique, soit par des activités directes soit par des effets induits (tourisme, attractivité du territoire pour l'implantation d'entreprises, etc.).

Dans le cadre de la nouvelle Convention Interrégionale du Massif Central, l'OIEau et SOMIVAL proposent la création d'un "Label Eau" pour les communes du Massif Central qui reconnaisse et mette en valeur les efforts des municipalités œuvrant dans le sens du développement durable.

L'objectif du "Label Eau" est d'encourager et d'accompagner les collectivités locales et les acteurs économiques du Massif Central pour qu'ils renforcent leurs actions en faveur de l'eau.

A l'issue d'une étude de faisabilité pour vérifier l'opportunité de la création d'un tel label, les experts ont élaboré une grille de critères pour l'obtention du "Label Eau" et sont parvenus à la conclusion que le "Label Eau" était susceptible d'apporter un plus par rapport aux autres labels existants :

- toutes les communes sont concernées,
- il est basé sur la volonté d'agir,
- la grille de critères concerne tous les thèmes Eau,
- l'accompagnement des candidats avant / pendant / après la labellisation est assuré,
- il y a élaboration d'un pré-diagnostic communal,
- il offre des services annexes.

Afin de tester en grandeur réelle la mise en œuvre de cette opération, l'OIEau et SOMIVAL ont reçu une aide financière de la DATAR Massif Central et du Conseil Régional du Limousin.

Le "Label Eau" devrait entrer en phase de croisière au bout de 4-5 ans :

Année 1 (2002), phase de démarrage : mise en route du projet, initiation du réseau de personnes relais, rédaction d'un guide d'accompagnement et formation, création d'outils de communication, labellisation d'une quarantaine de communes, définition du réseau d'appui technique et initiation,

Année 2, phase de consolidation : développement du réseau de personnes relais, labellisation d'une centaine de communes,

Années 3 et 4, phases de déploiement : élargissement du réseau de personnes relais, augmentation du nombre de communes candidates et labellisées, renouvellement des communes labellisées la première année,

Une recherche systématique de partage d'expérience avec d'autres gestionnaires de "têtes de bassin" sera entreprise, en particulier en assurant la promotion de l'opération dans diverses instances européennes et internationales.

La création ultérieure d'une fédération, d'une association internationale, ou simplement d'un réseau d'échanges entre les gestionnaires de têtes de bassin au niveau européen seront étudiés.

LES ENQUÊTES DE MARIE-ODILE MONCHICOURT :

VA-T'ON MANQUER D'EAU ?

Sur France-Info, vous aimez les chroniques de Marie-Odile Monchicourt. Dans ses enquêtes, elle va encore plus loin !

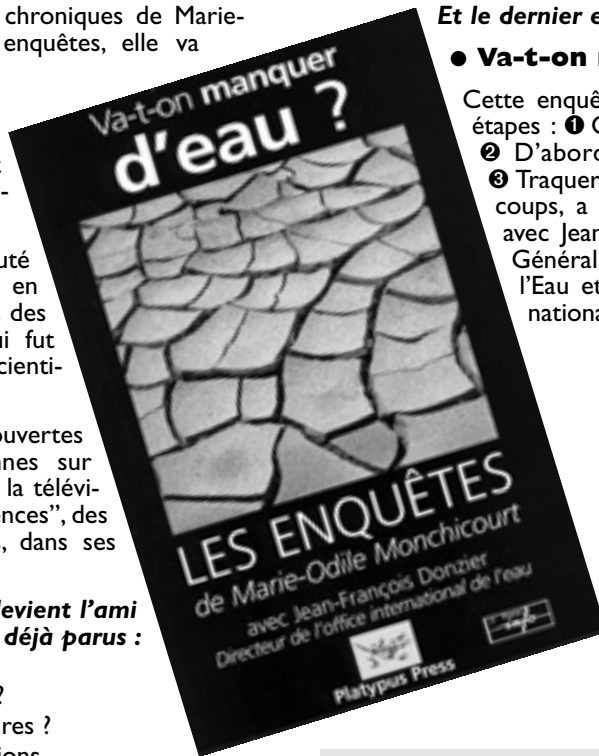
Elle va dénicher les meilleurs spécialistes scientifiques, sort les chercheurs de leur laboratoire et les contraint à l'exercice de l'interrogatoire.

Marie-Odile Monchicourt a débuté comme animatrice à "l'Oreille en Coin" sur France-Inter, au début des années 80. Jusqu'au jour où lui fut confiée une série d'émissions scientifiques sur France-Culture ...

Elle nous fait partager ses découvertes dans ses chroniques quotidiennes sur France-Info, ses reportages pour la télévision, ses animations "Bar des Sciences", des "Cafés du Gène" et désormais, dans ses enquêtes pour Platypus Press :

En 50 pages maxi, la science devient l'ami public n° 1 et 9 numéros sont déjà parus :

- Faut-il avoir peur des virus ?
- Quel avenir pour les vaccins ?
- Que faire des déchets nucléaires ?
- Le mystère des maladies à prions
- Sur un air de pollution
- Avis de tempête sur le climat
- Le génome décrypté ?
- Faut-il avoir peur des OGM ?



Et le dernier en date :

● Va-t-on manquer d'eau ?

Cette enquête, qui se déroule en quatre étapes : ① On a peur de manquer d'eau, ② D'abord, appréhender la menace, ③ Traquer les coupables, ④ Parer leurs coups, a été menée en collaboration avec Jean-François Donzier, Directeur Général de l'Office International de l'Eau et Secrétaire du Réseau International des Organismes de Bassin.

PLATYPUS PRESS

12, rue de l'Etoile - 75017 Paris